

COMPARAISON ENTRE TERRAIN FAMILIAL LOCATIF ET LOGEMENT ADAPTÉ EN TERMES DE DIAGNOSTIC SOCIAL

DIAGNOSTIC SOCIAL ET HABITAT

TERRAIN FAMILIAL LOCATIF	LOGEMENT ADAPTÉ (PLAI ADAPTÉ)
Expression d'un besoin d'ancrage par groupe Un ménage par terrain familial	Expression d'un besoin d'ancrage individualisé par ménage
Usage maintenu de la résidence mobile (habitat pérenne) où se situe le lieu de sommeil. Une pièce destinée au séjour obligatoire comportant un espace de cuisine aménagé. Elle ne doit pas être utilisée comme une chambre. Au minimum deux places par terrain. Un espace réservé au stationnement contigu à chaque place avec une capacité d'au moins deux véhicules.	Usage maintenu de la résidence mobile. Le « PLAI adapté » produit du logement locatif très social, à bas niveau de quittance. C'est une construction qui répond aux normes de constructibilité. Elle comprend plusieurs pièces dont au moins une pièce dédiée au sommeil. Un espace extérieur permet généralement d'accueillir la résidence mobile.
Situation sociale variable	Situation sociale variable
Accompagnement en amont de l'entrée sur le TFL Accompagnement pouvant être réalisé par exemple dans le cadre d'une MOUS. Ensuite, le droit commun s'applique.	Accompagnement en amont de l'entrée dans le logement, à l'entrée dans le logement, puis sur une durée plus ou moins longue. Accompagnement pouvant être réalisé par exemple dans le cadre d'une MOUS. Ensuite, le droit commun s'applique.
	Gestion locative adaptée Aide Personnalisée au Logement Accompagnement social lié au logement (ASLL) possible
Financement : bénéficie de subventions de l'État (10 671,05 € par place de résidence mobile) et d'aides éventuelles complémentaires de la part de collectivités. Cf. Annexe A 4.3 du guide sur ce point	Financé par le Fonds national d'aide à la pierre et des aides Éventuelles complémentaires de collectivités (ex : FSL ou chèque énergie)